## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/05/2011

Réception par le Prefet : 16/05/2011

Publication: 20/05/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

ral on NS



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-5-12-5

Séance du vendredi 13 mai 2011

## ADHESION AU MOUVEMENT FRANCAIS POUR LA QUALITE/FRANCHE COMTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'adhérer au Mouvement Français pour la Qualité Franche-Comté et de lui verser la cotisation annuelle 2011 qui s'élève à 2.273 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme J612 - chapitre 011- nature 6281 - fonction 0202.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions